

# Retour CSEC 14

## Décembre 2023

Le secrétaire du CSEC fait une déclaration préalable pour dénoncer les tracts calomnieux de la CFDT concernant la remise en cause des compétences du nouveau bureau. Il rappelle que les élections sont terminées, les élus sont élus, quel que soit leur appartenance syndicale ou leur représentativité, il est temps de se mettre ensemble au service des salariés.

### 1. Approbation du PV du 31 Octobre 2023 :

Le PV est approuvé à l'unanimité.

### 2. Intervention du Président

F. Pacoud a pris ses fonctions il y a deux semaines, et assiste à son premier CSEC. Il se dit fier d'être aux côtés de l'ensemble des équipes dont il souligne l'engagement quotidien. Il salue le travail de F. Toujas qui s'est démené pour développer et transformer l'établissement, transformation qu'il compte bien poursuivre.

Le Président a rencontré des personnels très engagés mais aussi inquiets. Il se veut rassurant, il n'a aucun doute sur le fait que l'EFS saura mener à bien ses missions, malgré une situation financière dégradée.

La construction du budget 2024 est en cours, mais le dialogue est ardu avec l'état. Il faut trouver un budget à l'équilibre, reprendre les transformations nécessaires sur les Systèmes d'Informations, l'immobilier, les revalorisations des carrières et rémunérations associées.

L'EFS souhaite travailler sur une trajectoire financière pluriannuelle.

Des chantiers devront être engagés sur la réorganisation du travail, notamment sur l'organisation des collectes et la conciliation vie professionnelle vie personnelle, dans le but de réduire l'absentéisme qui est énorme dans certaines régions, et qui constitue un réel frein pour l'organisation des collectes. D'autres projets devront se poursuivre comme la paie unique.

La révision des classifications devra être terminée en 2024, afin de donner de la visibilité sur les possibilités de carrières à l'EFS, pour fidéliser le personnel et garder les compétences.

Concernant le Plasma pour fractionnement à destination du LFB : si l'état souhaite poursuivre la croissance des prélèvements pour garantir la souveraineté sanitaire en termes

de fabrication de médicaments dérivés du sang, alors il devra mettre les moyens financiers associés.

L'estimation des cessions devra se faire sur des données plus fiables. Un travail est en cours avec l'ATIH (Agence Technique de l'Information sur Hospitalisation), la DGOS (Direction Générale des Offres de Soins) et les ARS.

### **3. Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Le secrétaire propose l'ajout du point vote d'une motion sur le plan Plasma.  
Adopté à l'unanimité.

### **4. Motion Plan Plasma**

*« Les élus du CSEC constatent que des modifications d'organisations en MDD et en collecte suite au plan plasma sont présentées en information ou information/consultation dans plusieurs CSE régionaux, que des séparateurs de plasmaphérèse sont achetés en région, via un marché national et que comme le prévoit le PLFSS dans l'enveloppe concernant les investissements : « Les investissements liés au plan plasma ne seraient en revanche pas couverts par cette dotation puisqu'il est indiqué qu'un financement spécifique sera consacré aux investissements nécessaires au développement de la collecte de plasma ».*

*Or selon l'avenant 10 à l'accord relatif au droit syndical et à la modernisation du dialogue social dans son article 2.1 « pour les projets décidés par la direction nationale qui comportent des mesures d'adaptations régionales pour les CSE » et « les projets impactant plusieurs régions, quelles que soient les directions à l'origine, relèvent de l'attribution des 2 instances, CSEC et CSE concernés ».*

*C'est pourquoi les élus du CSEC constatent une entrave au fonctionnement des IRP nationaux.*

*Donc à défaut d'information /consultation du CSEC sur cette question, le CSEC donne mandat, à M Ciné et/ou Mme Sibaud secrétaire et secrétaire adjointe du CSEC, de saisir les juridictions compétentes pour :*

- Voir ordonner sous astreinte l'ouverture de la consultation*
- Voir ordonner sous astreinte à la direction de lui communiquer l'ensemble des informations nécessaires à sa complète information*
- Voir reconnaître et sanctionner une entrave aux IRP ».*

La motion est votée à l'unanimité.

Les élus CFDT quittent la séance et se mettent en grève.

### **5. Information sur la situation économique de l'EFS**

La baisse d'activité se poursuit, on observe des écarts importants de cessions entre le réel 2022 et le réalisé à fin septembre 2023.

- CGR - 4,8 %
- Plaquettes - 1,9 %
- Plasma thérapeutique - 8,8 %
- Plasma LFB : + 3 %

La direction prévoit un atterrissage prévisionnel de la trésorerie au 31/12/2023 de - 9,9 M €

Les élus s'interrogent sur les coûts d'utilisation du découvert.

La direction nous indique qu'à ce jour, le montant des agios reste faible, 3 300 €, car il n'y a eu que quelques jours de découvert sur le second semestre.

## 5.2 Objectifs Plasma LFB

L'EFS a signé des conventions mensuelles avec le LFB jusqu'en mars, puis un accord pour la fin d'année 2023. L'EFS a réduit ses volumes pour être sûr de les atteindre et ne pas payer de pénalités en fin d'année, tout en s'assurant que le LFB pourrait prendre en charge les éventuels surplus de volume.

L'EFS a pour objectif de livrer 815 000 L pour 2023, l'estimation à fin 2023 indique que nous pourrions livrer 819 700 L. Il n'y aurait donc pas de pénalité LFB pour volume insuffisant en 2023.

L'objectif étant atteint à date, pourquoi l'EFS ne conserverait pas ce volume pour l'année 2024 ?

La direction répond que la capacité de stockage est très faible, environ 10 000 L, l'objectif n'étant pas de faire de la rétention de volume, alors qu'il y a une pénurie mondiale de médicaments dérivés du sang.

Les élus demandent si les pénalités prévisionnelles de 2.6 M € ont été versées au titre des volumes insuffisamment livrés.

La direction a réglé 2 017 000 € de pénalité au LFB au mois de septembre.

## 5.3 PLFSS (Projet Loi Financement Sécurité Sociale) incidence sur les finances et la stratégie 2024.

Le PLFSS indique que le modèle économique de l'EFS sera fondé à 90% sur la cession de ses produits et les 10% restant seront financés sous la forme de subvention CNAM.

Cette dotation sera fixée chaque année par arrêté ministériel, et servira à financer :

- Les dépenses de missions de service public : l'accès aux produits sanguins sur tout le territoire 7/7j 24/24h.
- Les surcoûts temporaires non couverts par les modalités d'ajustement des tarifs des cessions de produits.

Pour l'année 2024, le montant de la subvention est fixé à 100 M€. Cette dotation doit permettre de rétablir une capacité d'autofinancement et de stabiliser la trésorerie de l'EFS.

Les élus FO rappellent qu'une grève illimitée est en cours pour des revalorisations salariales, et demandent si une partie des 100 M€ sera fléchée sur les salaires.

La direction répond que cette somme servira à combler le déficit engendré par la vente de produits à perte et maintenir les comptes à l'équilibre, néanmoins établir un bon dialogue social fait également partie des priorités.

Les élus demandent quand et sous quelle forme le financement du plasma à destination du LFB interviendra-t-il ?

La direction l'ignore pour l'instant, les discussions sont toujours en cours avec les politiques, un budget rectificatif 2024 sera probablement nécessaire.

## **6. Désignation de l'expert du CSEC sur les consultations obligatoires**

Les élus du CSEC votent POUR se faire assister dans le cadre des consultations sur la situation économique et financière, les orientations stratégiques, la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi.

Le cabinet Syncea est désigné à l'unanimité des membres présents.

## **7. Désignation d'un membre du CSEC afin de prendre en son nom les mesures utiles à la gestion des missions confiées au cabinet d'expertise désigné**

Patrick Cine est désigné à l'unanimité des membres présents.

## **8. Désignation d'un membre de la CSSCTC en remplacement de Madame Valérie BARBIER**

Cécile Dumontier est élue à l'unanimité des membres présents.

## **9. Information en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques 2024**

COP 2020-2024 : Les différents axes du COP sont repris pour les nouveaux élus, un focus est présenté sur les axes à développer en priorité sur l'année 2024.

Axe 1 : Garantir l'auto suffisance en produits sanguins :

- Mieux définir les besoins en PSL
- Développer la collecte plasma : déploiement de la TMC aphérèse, investissements immobiliers, nouvelles MDD, agrandissements de celles existantes.
  - Faire un retour sur l'expérimentation sur les sangs rares : L'EFS a missionné des coiffeuses de Marseille afin de promouvoir le don de sang rare. Bilan prévu en fin d'année.
  - Mettre en œuvre du plan de sécurisation pour les JO 2024.

#### Axe 2 : moderniser la collecte

- Finaliser le déploiement de la TMC sang total, déployer la TMC aphérèse.
- Poursuivre le projet de questionnaire pré-don dématérialisé
- Analyser la performance des actions de communication
- Engager de nouveaux travaux de prévention des malaises en collecte : PREDONPSY

#### Axe 3 : Placer l'EFS au cœur de la chaîne de soins en renforçant ses relations avec les établissements de soins.

- Accélérer le développement des EDI (Echanges de données informatisées)
- Réaliser la qualification opérationnelle de la délivrance à distance : 3 sites testent actuellement des armoires frigorifiques contenant des produits sanguins dont la délivrance est sécurisée à distance. (ex : Locker Mondial Relais) La direction assure qu'il n'y aura pas de déploiement en 2024.
  - Concernant les MTI, le business plan reste à finaliser avec les tutelles
  - Relance du projet base régionale unique.

#### Axe 4 : rééquilibrer le modèle économique de l'EFS.

- Définir l'organisation des activités IH/DEL la plus efficiente selon la typologie des sites. Les élus demandent comment la direction calcule ses ratios de productivité lorsqu'il n'y a pas de biologiste sur un petit site mais qu'un pool de biologistes est présent sur un plus gros site pour venir signer par roulement ? La direction répond qu'il faudra pour cela mettre en place un contrôle de gestion par activité.
  - Transformer les fonctions administratives et comptables : poursuite déploiement Inovente, refonte de la paie.

#### Axe 5 : faire de l'EFS un service public moderne et exemplaire

- Valoriser la politique RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) : sobriété énergétique, transport, décarbonisation.
  - Adapter les PCA (Plan de Continuité d'Activité) aux risques de cyber attaque
  - Sécuriser les investissements pluriannuels de l'établissement sur la transformation numérique et la politique immobilière.

Les élus trouvent dommageable qu'aucun axe de priorité ne soit donné pour terminer l'ensemble des projets non correctement finalisés qui mettent quotidiennement les salariés en difficulté. (BNPI, AMI, meilleur accompagnement sur le déploiement de tous les nouveaux logiciels)

Les élus souhaitent également avoir la liste de l'ensemble des projets et expérimentations en cours, ou reportés faute de budget. La direction acquiesce.

### **Situation de l'emploi**

La direction nous présente l'évolution souhaitée des effectifs 2024. Après la suppression de 150 ETP en juillet dernier, le budget 2024 intègre un renfort des effectifs de 84,4 ETP. Principalement dans les services supports (+ 35,7 ETP) en recherche et en MTI (+ 18,4ETP) en QBD (+8,7ETP) en IH/DEL (+6,8 ETP) et au prélèvement (+6,1 ETP).

On note la suppression de 3 ETP au CNRGS.

NB : le budget finalement présenté en Conseil d'Administration présente un effectif égal à l'atterrissage 2023, ces renforts ne sont pas intégrés.

## **10. Information en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques 2024. Axes et orientations de la formation professionnelle**

La direction nous présente les axes et orientations en matière de développement de compétences.

### **Axe 1 : Accompagner les évolutions impactant notre environnement**

Les priorités 2024 seront données sur les formations : relation donneurs, marketing donneur, entretien pré don infirmier et l'accompagnement TMC aphérèse en MDD.

### **Axe 2 : Maitrise de nos processus de production et de gestion**

Des formations sur la planification des activités seront déployées à l'ensemble des planificateurs.

Les formations Pilotage ou suivi des lignes budgétaires et Renforcer la bonne utilisation SAP vont se poursuivre notamment avec le déploiement d'Innovent.

Les élus alertent sur le fait que la formation sur le changement de logiciel des contrôleurs de gestion est terminée mais des difficultés persistent, il faudrait renforcer l'accompagnement en 2024. La direction prend note.

### **Axe 3 : Développer notre capacité à travailler ensemble.**

La direction nous présente son grand projet Cap manager dont le but est de consolider une communauté managériale au sein de l'établissement.

Dès leur intégration, les nouveaux managers bénéficieront de 7 à 8 jours de formation sur les 6 premiers mois. Des classes virtuelles seront organisées tout au long de l'année afin de partager les différentes expériences des uns et des autres, et de reproduire ce qui fonctionne.

Les managers seront également formés sur les accords conventionnels.

Les élus espèrent que les managers respecteront les temps de travail des salariés et les accords en vigueur.

#### Axe 4 : Renforcer notre position d'établissement responsable

La priorité sera donnée à la prévention des Risques Psycho-sociaux et du harcèlement.

Des modules de formation seront proposés aux référents, et un module spécifique sera dédié dans les formations cap manager.

L'autre priorité sera l'accompagnement des parcours professionnels.

Les élus FO demandent où en sont les modules de formation pour requalifier les employés de prépa en technicien.

La direction nous informe que ce point sera traité en même temps que les classifications.

## **11. Situation économique et financière 2023 consultation globale**

**Déclaration FO :** « Afin de construire un budget 2023 sincère, l'EFS lors du Conseil d'Administration de décembre 2022, a demandé aux tutelles :

- 30 M€ pour compenser la baisse des cessions de CGR.
- 30 M€ pour l'inflation sur les coûts énergétiques et de matières premières.
- 30 M€ pour permettre la renégociation des classifications et rémunérations associées pour rendre attractifs les métiers de l'EFS.

Les tutelles ne nous accorderont finalement que 36,5 M€ sous forme de subvention CNAM. Cette somme ne correspond ni plus ni moins qu'à la perte financière due à la baisse des cessions de CGR sur la trésorerie au 31 décembre 2022.

Une revalorisation de 3% du prix des PSL est actée au 1<sup>er</sup> janvier. Cette mesure est destinée à financer l'augmentation de la valeur du point de 3,5%. L'année 2023 commence avec un budget plus que contraint, tous les investissements et projets sont reportés voire annulés.

L'EFS et ses personnels devront fonctionner en mode dégradé en attendant un budget rectificatif.

Lors du Conseil d'Administration de juillet 2023, c'est la consternation. Alors même que l'EFS avait demandé 60 M€ pour terminer l'année, l'état ne nous octroie qu'une subvention de 15 M€ et une revalorisation de nos tarifs de plaquettes à compter du 1<sup>er</sup> août, qui devrait impacter positivement notre chiffre d'affaires de 5 M€. En contrepartie, les tutelles nous demandent de supprimer 150 ETP au vu de la baisse d'activité. Ces mesures sont inacceptables car plus qu'insuffisantes, d'autant plus que la baisse des cessions de CGR se poursuit.

Face à ce bilan déconcertant les élus FO lancent un appel à la grève illimitée.

Dans le cadre de cette consultation, les élus FO dénoncent :

- Le manque de soutien des tutelles : l'EFS ne bénéficiera d'aucun bouclier tarifaire énergétique contrairement aux autres établissements publics.
- Le LFB, dont il faut rappeler que l'unique actionnaire est l'état français, nous réclame plus de 2 M€ de pénalités au titre des volumes insuffisants livrés en 2022.
- L'EFS est obligé d'emprunter pour financer ces investissements, parce que de nombreux établissements de santé en difficulté ne paient plus leurs produits sanguins et pour certains depuis plusieurs années ! Là encore l'état ne fait rien !

Il est inadmissible, qu'aujourd'hui l'EFS vende la quasi-totalité de ses produits sanguins à perte ! Cela a un impact sur les finances de l'EFS, mais également sur le personnel.

Les salariés doivent faire face à des suppressions de postes, alors même qu'on leur demande de doubler leurs chiffres en prélèvements de plasma. Le turnover est historiquement haut, dégradant fortement les conditions de travail, et la direction ne donne surtout rien en contrepartie !

Une enveloppe de 10 M€ devait être utilisée pour les revalorisations salariales de 2023. Mais la situation économique est telle que cette enveloppe a disparu !

L'année 2023 est marquée par :

- L'absence de la prime d'intéressement
- Absence de revalorisation de la valeur du point, alors que l'inflation atteint 4,5% sur la seule année 2023 !
  - Aucune négociation sur la revalorisation du travail du samedi, alors qu'elle était prévue dans le protocole d'accord des NAO 2022 !
  - Aucune mesure de compensation en cas de remplacements inopinés !
  - Toujours aucune avancée sur la révision des classifications malgré un accord de méthode signé le 12/11/2021 !!

Les élus FO alertent plus que jamais la direction. Le système est au bord de la rupture, en avez-vous conscience ! Toutes ces mesures sont urgentes à mettre en place. Beaucoup de salariés quittent l'EFS parce que rien ne bouge !

Les élus FO se prononceront « contre » les décisions prises par la direction et les tutelles dans le cadre de la situation économique et financière 2023. »

L'ensemble des élus du CSEC présents votera contre la politique financière 2023.



## 12. Politique sociale et conditions de travail 2023, consultation globale

La consultation sur la politique sociale sera faite lorsque l'ensemble des régions sera consulté et que le tableau récapitulatif des consultations régionales sera transmis aux membres du CSEC.

## 13. Politique sociale et conditions de travail : Plan développement des compétences 2024.

21673 stagiaires et 202 611 heures de formation sont prévues au plan de formation 2024

- 69 % taux d'accès à la formation en 2024 légèrement en hausse.
- Total dépenses 15 708 479 € (heures déplacements frais hébergements)

Concernant la durée des formations :

- 43 % seront <= à 4h
- 21 % comprises entre 4 et 7h
- 28 % comprises entre 7 et 21h
- Et 8 % supérieur à 21h.

3 salariés bénéficieront d'un bilan de compétences, 6 seront accompagnés dans le cadre d'une Validation des Acquis d'Expérience et 17 salariés utiliseront leur compte personnel de formation en partie sur leur temps de travail.

## 14. Informations sur les jours fériés 2024 travaillés par région et par service.

Ce point ne sera pas traité, la direction attend la remontée des régions pour présenter un tableau récapitulatif.

Les élus rappellent que selon l'article 3.1.1 « La planification des dimanches et jours fériés travaillés est réalisée pour l'année entière. Un roulement pluriannuel est établi pour le 1er mai, le 25 décembre et le 1er janvier. Les plannings pour janvier-février étant déjà donnés, vous ne respectez pas les accords l'ANAT. »

## 15. Questions diverses

Les élus interpellent à nouveau la direction sur leurs conditions de travail : il n'y a pas suffisamment de salles pour accueillir tous les élus lors des préparatoires au CSEC, les élus n'ont pas de badge pour accéder aux locaux dans lesquels ils sont convoqués. Ils demandent à ce qu'à leur arrivée la feuille de présence soit prête avec les tickets de cantine pour éviter

que les documents se promènent de salle en salle. Les élus évoquent des difficultés avec le nouveau prestataire de voyage, les hôtels proposés sont de plus en plus loin du siège, et la plupart du temps les petits déjeuners ne sont plus inclus. Avec 6 € de remboursement, il est impossible de prendre un petit déjeuner sur la région parisienne.

Les élus alertent sur l'impossibilité de pouvoir se loger dès le printemps, exemple l'hôtel IBIS à Saint Denis passe sa nuitée d'hôtel à plus de 300 €. Qu'en sera-t-il au mois de juin ? La direction va réfléchir pour délocaliser les négos de juillet et CSEC de juin.

**Prochain CSEC le 25 janvier 2024.**